

EXTRAIT DU TARIF (A) de la taxe des lettres, des échantillons de marchandises et des imprimés de toute nature échangés entre la France et ses Colonies, au moyen des paquebots-poste français ou britanniques, et de la taxe des lettres et des imprimés de toute nature adressés d'une colonie française à une autre colonie française, par l'intermédiaire des Postes métropolitaines.

ORIGINE des CORRESPONDANCES.	DESTINATION des CORRESPONDANCES.	VOIES ouvertes pour la transmission des correspon- dances.	DÉSIGNATION des OBJETS QUI PEUVENT ÊTRE TRANSMIS par la voie indiquée dans la 3 ^e colonne.	TAXE A PAYER PAR L'ENVOYEUR pour chaque lettre affranchie et par le destinataire pour chaque lettre non- affranchie, et par chaque poids de 40 grammes ou frac- tion de 40 gr.	F. C. pour l'affranchisse- ment de chaque pa- quet d'échantillons ou d'imprimés et de 40 grammes ou fraction de 40 grammes.
France et Algérie.	Iles Marquises, Iles Basses, Iles de la Société	Voie d'Angleterre et de Panama.	Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (A) Lettres ordinaires non-affranchies (A). Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (B). Imprimés affranchis jusqu'à destination (B).	F. C. 1 20 1 30 2 40 »	F. C. » » 0 22 »
Iles Marquises, Iles Basses, Iles de la Société	France et Algérie.	idem	Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (A) Lettres ordinaires non-affranchies (A). Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (B). Imprimés affranchis jusqu'à destination (B).	F. C. 1 20 1 30 2 40 »	F. C. » » 0 22 »
idem	Sénégal, Établissements fran- çais de la Côte d'Or, du Ga- bon, en Cochinchine et dans l'Inde, Ile de la Réunion, Mayotte et dépendances, Ste-Marie de Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Ile des Pins, Iles Loyalty.	Voie de Panama, d'Angleterre et de France.	Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (A) Lettres ordinaires non-affranchies (A). Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (B). Imprimés affranchis jusqu'à destination (B).	F. C. 1 90 2 00 3 80 »	F. C. » » 0 52 »
Sénégal, Établissements fran- çais de la Côte d'Or, du Ga- bon, en Cochinchine et dans l'Inde, Ile de la Réunion, Mayotte et dépendances, Ste-Marie de Madagascar, Nouvelle-Calédonie, Ile des Pins, Iles Loyalty	Iles Marquises, Iles Basses, Iles de la Société	Voie de France, d'Angleterre et de Panama.	Lettres ordinaires affranchies jusqu'à destination (A) Lettres ordinaires non-affranchies (A). Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (B). Imprimés affranchis jusqu'à destination (B).	F. C. 1 90 2 00 3 80 »	F. C. » » 0 52 »

(A) Affranchissement facultatif. (B) Affranchissement obligatoire.